

AR PREFECTURE

017-200041523-20200731-DEC329\_2020-AU  
Reçu le 05/08/2020

H A U T E

Personnel contractuel



SAINTONGE

Décision n° 329/2020  
SC

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : création de postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Monsieur SIMON Ludovic, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du petit patrimoine pour une durée de 4 mois soit du 01/08/2020 au 30/11/2020,
- Monsieur BRILLANT Mathieu, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du petit patrimoine pour une durée de 2 mois soit du 15/08/2020 au 14/10/2020,
- Madame BLANCHET Paméla, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE 7h en tant qu'agent d'entretien des espaces verts pour une durée de 12 mois soit du 01/09/2020 au 31/08/2021,

Fait à Jonzac  
Le 31 JUIL. 2020

Le Président  
Claude BELOT

Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex